

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT au Centre de Tri de Saint-Laurent Médoc
Valable 1 fois**

COORDONNEES DU DEMANDEUR

NOM PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

COMMUNE :

☎ : — / — / — / — / — /

☎ : — / — / — / — / — /

Courriel : @

TYPE DE DECHETS AUTORISES (les emballages sont à trier par type de déchets)

- Carton (propre)
- Papier
- Emballages recyclables en mélange
- Films Plastiques (recyclables)
- Verre

REGLEMENT

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16 h.

Il veillera à ce que les déchets amenés ne comportent que des produits valorisables et triés.

Seuls seront admis sur le site des véhicules conformes à la réglementation et au code de la route, et comportant tous les équipements permettant d'éviter pollution et dispersion des déchets, lors des transports. Le ou les chauffeurs respecteront les consignes données lors de l'entrée sur le site.

En cas de livraison de déchets non conformes à la présente autorisation ou à la réglementation du site, le rechargement sera effectué par le SMICOTOM, aux frais du demandeur.

Le demandeur a pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Signature du demandeur

Merci de nous retourner le présent document par courrier ou par fax :

SMICOTOM – 20, zone d'activité – BP 18 – 33112 SAINT-LAURENT MEDOC

Fax : 05 56 73 27 41